

Ne compléter et retourner que les 2 pages suivantes si la candidature est individuelle. En cas de groupement, se reporter aux pages suivantes (candidature groupée).

LETTRE DE CANDIDATURE
à joindre à l'offre commerciale
CANDIDATURE INDIVIDUELLE

I – Identification du candidat individuel

Société (nom commercial/raison sociale) :

Siège social :

N° SIRET :

Représentant opérationnel désigné pour l'opération :

Nom et Prénom :

Tél :

Adresse e-mail :

II – Intention de soumissionner

Je déclare soumissionner à la consultation lancée par :

La Société Aéroport Toulouse Blagnac,
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 148 000 Euros,
Sise Bâtiment La passerelle, BP 90103, 31703 Blagnac Cedex,
Identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 493 292 403.

Relative à l'affaire suivante :

(préciser le nom de l'affaire et éventuellement le(s) lot(s) concerné(s))

Référencée sous le numéro :

III – Informations bancaires

| | |
|--|----------------|
| compte ouvert à l'organisme bancaire : | |
| à : | |
| au nom de : | |
| sous le numéro : | clé RIB : |
| code banque : | code guichet : |

IV – Déclarations préalables

En application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, je déclare :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à

314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou m'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail, quand sont employés des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail;

j) fournir à mes salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, si je suis établi ou domicilié à l'étranger.

V – Documents transmis à la société Aéroport Toulouse-Blagnac

Je joins à cette lettre tous les documents qui ont pu m'être demandés dans le dossier de consultation transmis par la Société Aéroport Toulouse-Blagnac.

VI– Spécifications techniques et projet de contrat

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du projet de contrat et de ses annexes figurant dans le dossier de la consultation transmis par la Société Aéroport Toulouse-Blagnac.

VII– Signature

Fait en un seul original.

Pour la société _____

Nom, prénom, qualité _____

Le _____

(Cachet et signature)

Ne compléter et retourner que les pages suivantes si le candidat est un groupement.

LETTRÉ DE CANDIDATURE ET MANDAT
à joindre à l'offre commerciale

CANDIDATURE GROUPEE

I – Identification des membres du groupement

Pour toute la durée du contrat (tel qu'identifié en partie III), est constitué le groupement suivant :

Cotraitant 1 :

Mandataire : Oui ou Non

Société (nom commercial/raison sociale) :

Siège social :

N° SIRET :

Cotraitant 2 :

Société (nom commercial/raison sociale) :

Siège social :

N° SIRET :

Cotraitant 3 :

Société (nom commercial/raison sociale) :

Siège social :

N° SIRET :

Cotraitant 4 :

Société (nom commercial/raison sociale) :

Siège social :

N° SIRET :

Le groupement ainsi constitué est un groupement d'entreprises :

Conjoint

OU

Solidaire

II – Désignation et habilitation du mandataire du groupement

Par le présent document, portant mandat, les membres du groupement désignent comme leur mandataire, qui l'accepte :

Société (nom commercial/raison sociale) :

Siège social :

N° SIRET :

Représentant opérationnel du mandataire désigné pour l'opération :

Nom et Prénom :

Tél :

Adresse e-mail :

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non OU Oui

Les membres du groupement désignent expressément comme leur mandataire pour cette affaire la personne morale mentionnée ci-dessus et ils :

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du contrat ou de l'accord-cadre

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du contrat ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis de l'Aéroport Toulouse-Blagnac et pour coordonner l'ensemble des prestations

III – Intention de soumissionner

Nous déclarons soumissionner à la consultation lancée par :

La Société Aéroport Toulouse Blagnac,
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 148 000 Euros,
Sise Bâtiment La passerelle, BP 90103, 31703 Blagnac Cedex,
Identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 493 292 403,

Relative à l'affaire suivante :

(préciser le nom de l'affaire et éventuellement le(s) lot(s) concerné(s))

Référencée sous le numéro :

IV – Informations relatives au paiement

Les coordonnées bancaires de chacun des membres du groupement ou d'un éventuel compte commun seront communiquées ultérieurement, à la demande d'Aéroport Toulouse-Blagnac.

V – Répartition des prestations entre les membres du groupement

Les membres du groupement indiquent dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

| Cotraitant | Prestations |
|--------------|-------------|
| Cotraitant 1 | |
| Cotraitant 2 | |
| Cotraitant 3 | |
| Cotraitant 4 | |

VI – Déclarations préalables

En application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, tous les membres du groupement, nous déclarons :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclarés en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations nous incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les

impôts et cotisations exigibles à cette date, ou nous être acquittés spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail, quand sont employés des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail;

j) fournir à nos salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, si nous sommes établis ou domiciliés à l'étranger.

VII – Documents transmis à la société Aéroport Toulouse-Blagnac

Nous joignons à cette lettre tous les documents qui ont pu nous être demandés dans le dossier de la consultation transmis par la Société Aéroport Toulouse-Blagnac.

(Tous les membres du groupement doivent fournir individuellement les documents demandés dans le dossier de consultation).

VIII– Spécifications techniques et projet de contrat

Nous déclarons avoir reçu et pris connaissance du projet de contrat et de ses annexes figurant dans le dossier de la consultation transmis par la Société Aéroport Toulouse-Blagnac.

IX– Signatures

(Indiquer les nom, prénom et qualité du signataire de chaque société)

Fait en deux originaux, dont un retourné à Aéroport Toulouse-Blagnac.

Les membres du groupement :

| | |
|---|---|
| Pour la société _____ Nom, prénom, qualité _____ _____ Le _____ (Cachet et signature) | Pour la société _____ Nom, prénom, qualité _____ _____ Le _____ (Cachet et signature) |
| Pour la société _____ Nom, prénom, qualité _____ _____ Le _____ (Cachet et signature) | Pour la société _____ Nom, prénom, qualité _____ _____ Le _____ (Cachet et signature) |

Le mandataire du groupement _____

Nom, prénom, qualité _____

Le _____
(Cachet et signature)